

Master Droit de la santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit de la santé. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02029601

HAL Id: hceres-02029601

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029601>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris Descartes

Demande n°S3100017943

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit de la santé



Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Volonté affirmée de compléter l'offre existante en matière de santé en fusionnant en une seule spécialité, deux spécialités de l'ancien master : «Responsabilité et santé» et «Droit de la science médicale», ce qui justifie l'ouverture d'une nouvelle spécialité : «Santé, prévoyance et protection sociale». Le Master entend donc couvrir un champ plus large et améliore ainsi l'offre pour les étudiants qui sont issus d'un M1 très généraliste. (Majeures proposées : «droit public», «droit international et européen», «droit privé», «droit des affaires» assises sur des cours communs assez nombreux).

La valorisation des ressources en recherche (Centre de recherche en droit médical et Institut Droit et Santé) au travers de ce master, est un objectif qui apparaît pertinent.

Les débouchés professionnels potentiels sont réels et assez diversifiés. Une analyse de l'offre existante en matière de masters concernant les mêmes champs ou des champs connexes est proposée.

Dans le cadre du PRES auquel appartient Paris Descartes, il apparaît que le master proposé à l'habilitation est complémentaire aux deux autres cursus qui existent, même s'il y a une partie du champ qui est commune avec le Master «Protection sociale complémentaire» de Paris 1. En revanche, la complémentarité invoquée avec l'offre de plusieurs masters de droit médical et de droit de la santé est plus affirmée que démontrée ; sans doute est-il plus pertinent de considérer que l'ampleur des débouchés peut tout à fait justifier une offre assez large, notamment en Ile de France.

Le Master prend appui sur deux laboratoires, le Centre de droit médical et l'Institut Droit de la santé. Ces deux structures entendent servir d'appui aux étudiants qui choisiront, dans chaque spécialité, de s'orienter vers la recherche.

Les contenus sont riches et diversifiés. Les volumes de chaque enseignement sont très différenciés sans que les raisons en apparaissent clairement. La démarche de construction des spécialités consiste dans le regroupement thématique de cours en UE, mais la cohérence de chaque UE est parfois peu lisible et la cohérence d'ensemble de la spécialité n'est pas clairement apparente, c'est notamment le cas pour la nouvelle spécialité : «Santé, prévoyance et protection sociale».

Le dispositif se présente davantage comme une juxtaposition de cours que comme une formation homogène.

● Points forts :

- Dans son versant «Droit de la santé», qui concerne deux des trois spécialités proposées pour ce master, le projet mobilise une équipe solide et reconnue en la matière, qui s'appuie sur une expérience de formation professionnelle dans ce secteur déjà ancienne.
- L'équipe mobilise des professionnels en charge de contenus très spécialisés, qui proviennent d'institutions ou d'organisations parties prenantes du champ étudié.
- L'adossement à la recherche est satisfaisant.



- Points faibles :
 - L'articulation entre la formation délivrée et les besoins et demandes des milieux professionnels est davantage implicite qu'elle n'est motivée.
 - Ni la cohérence d'ensemble du master (M1 et M2), ni la cohérence de chaque spécialité par rapport à la demande en provenance des milieux professionnels ne sont clairement précisées.
 - Une présentation faisant naître le sentiment d'une juxtaposition plus que d'une intégration des enseignements.
 - Les forces disponibles se trouvant plutôt dans le champ du droit de la santé, la nouvelle spécialité «Santé, prévoyance et protection sociale» semble un peu déséquilibrée au profit des enseignements en droit de la santé.

Avis par spécialité)

Droit des industries des produits de santé

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Pertinence des objectifs affichés.
 - Qualité de l'équipe pédagogique.
 - Pluridisciplinarité de l'équipe pédagogique (juristes, pharmaciens, professionnels).
 - Attractivité de la formation.
 - Bonne insertion professionnelle.
 - Module d'anglais médical et juridique et cours en anglais.
- Point faible :
 - Volume horaire très élevé. (465 h).

Activités de santé et responsabilités

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Objectifs scientifiques et professionnels clairement identifiés.
 - Qualité de l'équipe pédagogique.
 - Attractivité de la formation.
 - Bonne insertion professionnelle.
 - Module d'anglais juridique médical.
- Point faible :
 - Volume horaire très élevé (366 h).

Santé, prévoyance et protection sociale

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Option innovante axée sur la garantie de la personne.
 - Volonté de mutualiser les enseignements de cette spécialité avec ceux des deux autres.
 - Une maquette couvrant tout le spectre des problématiques entrant dans le champ de la formation proposée.



- Point faible :
 - Les forces disponibles se trouvant plutôt dans le champ du droit de la santé, on s'interroge sur les chances de voir cette spécialité s'ancrer durablement dans le paysage.

Commentaire et recommandations

Master qui, du fait de l'Université et de l'équipe pédagogique qui le portent ne peut que rencontrer une demande des étudiants. La marge de progression tiendrait dans une approche plus serrée des débouchés dans leur diversité et à une meilleure articulation entre le contenu des enseignements et la demande sociale.